

COMPTE-RENDU DETAILLE

**BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE MARNE CONFLUENCE**

13 OCTOBRE 2016 A SAINT-MAUR-DES-FOSSES

• COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

MEMBRES PRESENTS	
SYNDICAT MARNE VIVE	M. BERRIOS – Président de la CLE
NOISY LE GRAND	MME CLAVEAU – Vice-Présidente
SMAM	M. OUMARI – Président de la commission « Préservation des Milieux Naturels »
EPT GRAND PARIS SUD-EST AVENIR	M. DOUET – Président de la commission « Rivières de qualité pour le territoire »
ABSENTS EXCUSES	
CHELLES	M. DILOUYA – Vice-Président de la CLE
CONSEIL DEPARTEMENTAL 93	M. BEDREDDINE - Président de la commission « Eau dans l'aménagement urbain »
CONSEIL DEPARTEMENTAL 94	M. GUILLAUME - Vice-Président de la CLE
CONSEIL DE PARIS	MME BARATTI-ELBAZ – Vice-Présidente de la CLE

▪ COLLEGE DE L'ETAT

MEMBRES PRESENTS	
AESN	M. CHERIER – Direction territoriale rivières Ile-de-France
DRIEE IDF – MIISEN PPC	MME GEROLIN – Police de l'eau
DRIEE IDF	MME CARNET - Service Eau Sous-Sols
ABSENTS EXCUSES	
SOUS PREFECTURE DE NOGENT	M. MOSIMANN – Sous-Préfet de Nogent

• COLLEGE DES USAGERS

MEMBRES PRESENTS	
CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY-DROUET – Président de la commission « Conciliation des Usages »
ASSO AU FIL DE L'EAU	M. ACHART
CD AVIRON 94	M. BARBARIN
ASSO RENARD	M. ROY

• Etaient également présents

VILLE DE PARIS	MME DELARBRE - Chargée de mission
CONSEIL DEPARTEMENTAL 93	M. BREUIL – Chargé de mission
CONSEIL DEPARTEMENTAL 94	MME GOETSCHER – Chargée de mission
SOUS-PREFECTURE NOGENT	MME DESSAGNES – Chargée de mission
SYNDICAT MARNE VIVE	M. DEBARRE – Animateur SAGE Marne Confluence MME BEYELER – Chargée de mission auprès du Président MME JANNE – Animatrice du Contrat de Bassin Marne
<i>Bureaux d'études :</i> <i>ADAGE Environnement</i>	M. LEGUY

Ouverture de la séance

M. BERRIOS (Président de la CLE) ouvre la réunion du Bureau de la CLE à 10h05 et rappelle l'ordre du jour.

POINT N° 1 : VALIDATION DU PROJET DE SAGE MODIFIE A SOUMETTRE A LA CLE

Voir diaporama présenté en séance.

M. BERRIOS (Président de la CLE) ouvre ce point en indiquant que le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne lui a adressé un courrier pour l'alerter sur l'impact du projet de SAGE sur des ZAC en cours. M. BERRIOS se dit sensible à l'argument selon lequel il faut veiller à ne pas modifier l'économie générale de ZAC en cours.

MME BEYELER (Syndicat Marne Vive) rappelle que la Commission locale de l'eau est consultée sur les dossiers soumis à autorisation loi sur l'eau. Cependant, concernant spécifiquement la ZAC des bords de Marne à Champigny, évoquée par le Département, il faut étudier plusieurs choses : l'autorisation loi sur l'eau a-t-elle déjà été obtenue ? A quelles rubriques de la nomenclature eau pourrait être soumis le projet ?

MME GOETSCHEL (Conseil départemental 94) croit savoir qu'il y aura une demande de modification du dossier loi sur l'eau.

M. ROY (Association RENARD) est réticent au fait de permettre des cas dérogatoires.

M. BERRIOS (Président de la CLE) demande au Département et à la Police de l'eau de clarifier la situation de cette ZAC et de revenir vers la cellule d'animation du SAGE dès qu'ils auront des éléments.

MME GEROLIN (DRIEE – MIISEN PPC) demande s'il est possible d'organiser une ultime réunion du comité de rédaction-relecture, suite à la présente réunion du Bureau, afin de s'assurer que le SAGE est applicable, non excessif et sécurisé juridiquement. En effet, si la plupart des modifications d'ores et déjà apportées au document vont dans le bon sens, il demeure quelques points à balayer sur des articles du règlement du SAGE. Cette ultime réunion lui paraît indispensable pour parachever le travail réalisé au cours des derniers mois et il lui semble préférable de procéder à ces ajustements avant l'enquête publique.

M. BERRIOS (Président de la CLE) accepte la demande sous réserve que cela ne remette pas en question le calendrier du SAGE à savoir la tenue mi-novembre de la réunion de la CLE et l'organisation de l'enquête publique début 2017. Si le comité de rédaction ne parvenait pas à trouver une proposition qui satisfasse l'ensemble des intéressés (Département 94, Etat, etc.) il faudra alors présenter aux membres de la CLE deux versions alternatives.

Le Bureau prend acte des débats et de la proposition de tenir sous 10 jours une nouvelle réunion du comité de rédaction-relecture.

POINT N° 2 : PRIORITES D'INTERVENTION POUR PREPARER LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Voir diaporama présenté en séance.

Ce point a pour objectif de se mettre d'accord sur :

- **les priorités** du SAGE (au regard de la Stratégie et du projet de SAGE votés),
- les **moyens à mobiliser** en conséquence (renforcement de la structure porteuse, mutualisation avec les EPT et Départements...)
- les **démarches à engager** dès les prochains mois (recrutement, mobilisation des acteurs...).

Les 3 axes prioritaires à mettre en œuvre rapidement, notamment par la structure porteuse du SAGE, sont :

- **Baignade en Marne d'ici 2022**
 - ↳ Piloter les études à l'échelle du SAGE, animer les groupes de travail et accompagner les collectivités compétentes en « assainissement ».

- **Valoriser les « paysages de l'eau » dans les territoires**
 - ↳ Poursuivre le travail d'étude engagé via le Plan de paysage et mobiliser les acteurs de l'aménagement/urbanisme.
- **Préserver et améliorer la fonctionnalité écologique des rivières**
 - ↳ Programmer et engager les études prioritaires identifiées dans le PAGD (ex : délimitation des zones d'expansion des crues, étude du fonctionnement hydrologique de la Marne, étude globale de restauration des affluents – Morbras notamment) et organiser la maîtrise d'ouvrage (mise en œuvre de la compétence GEMAPI => étude sur la mise en œuvre du SAGE à mener début 2017).

Un recrutement pourra être envisagé dès 2017 en complément de l'équipe d'animation actuelle pour répondre aux besoins de ces 3 chantiers prioritaires.

En l'absence de questions particulières, le Bureau valide les priorités d'intervention pour préparer la mise en œuvre du SAGE, à soumettre à la CLE.

POINT N° 3 : ELEMENTS DE BUDGET ET DE PROGRAMME D' ACTIONS 2017 DU SAGE

Voir diaporama présenté en séance.

- Programme d'actions – Dépenses :
 - **Etudes** : Rédaction du SAGE (accompagnement phase finalisation) ; Plan paysage ; Etude pour préparer la mise en œuvre du SAGE (portage du SAGE en phase de mise en œuvre, organisation de l'animation territoriale, mise en œuvre de la compétence GEMAPI ; études complémentaires visées dans le PAGD (à définir en fonction des moyens humains pour les suivre).
 - **Frais** : Enquête publique (commissaire enquêteur, publicité, reproduction de documents) ; honoraires prestations juridiques ; frais fonctionnement courants.
 - **Salaires et charges** : 1 animateur SAGE + provision pour 1 recrutement possible dès 2017
- Recettes :
 - **Participation financière des collectivités** : appel à cotisations 2017 en cours d'envoi. Les conventions étant arrivées à échéance fin 2016, il convient de procéder à un avenant.
 - **Subventions études** : aides octroyées par l'Agence de l'eau, la Région Ile-de-France, le Ministère de l'environnement sur les études engagées.
 - **Subvention animation** : sollicitation des partenaires financiers pour l'année 2017. Un courrier va être envoyé à l'Agence de l'eau et à la Région Ile-de-France.

En l'absence de questions particulières, le Bureau valide les éléments de budget et de programme d'actions 2017 du SAGE.

POINT N° 4 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CELLULE D' ANIMATION 2017 DU SAGE

Voir diaporama présenté en séance.

Il s'agit de renouveler la demande de subvention pour la cellule d'animation 2017 du SAGE, malgré la fin du contrat d'animation en 2015-2016. 2017 correspond en effet à une année de transition entre la fin de l'élaboration du SAGE et le début de sa mise en œuvre. Un courrier va être envoyé à l'Agence de l'eau.

La Région Ile-de-France n'apporte plus d'aide à l'animation des SAGE. Néanmoins, un courrier va lui être adressé également afin d'étudier toutes les possibilités d'aide à l'animation territoriale.

M. CHERIER (AESN) rappelle que l'Agence de l'eau soutient financièrement l'animation des SAGE pendant les 3 premières années de mise en œuvre. De plus, il indique qu'il sera présenté prochainement aux instances de l'Agence de l'eau des propositions d'animation thématique.

Le Bureau valide le principe de solliciter des subventions pour la cellule d'animation 2017 du SAGE.

POINT N° 5 : CONTRIBUTION DU SAGE MARNE CONFLUENCE A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Voir diaporama présenté en séance.

L'élaboration d'un **Plan d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique** a été lancée en 2015 par M. Carencio (Préfet coordonnateur de bassin) et M. Sauvadet (Président Comité bassin). Ce plan est actuellement débattu avec les acteurs locaux, notamment lors du récent forum des rivières d'Ile-de-France le 5 octobre 2016. Les **CLE sont sollicitées pour contribuer au débat.**

Le projet de SAGE Marne Confluence contribue pleinement à l'adaptation au changement climatique via notamment :

- Promotion de la gestion des eaux pluviales à la source ;
- Protection des zones humides, des zones d'expansion des crues et préservation des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides ;
- Valorisation des paysages de l'eau dans la ville ;
- Promotion de la réouverture des anciens rus canalisés ;
- Promotion des usages liés à l'eau et objectif de reconquête de la baignade en Marne.

Un **courrier sera adressé d'ici fin octobre** au Comité de bassin + Préfet Carencio pour mettre en avant la contribution du SAGE Marne Confluence à l'adaptation au changement climatique.

M. DOUET (EPT Grand Paris Sud-est Avenir) regrette que le projet du site du « Bec de canard » à Bonneuil-sur-Marne n'ait pas été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la Métropole ». Il s'agit d'un site important vis-à-vis du changement climatique, avec des potentialités d'aménagement des berges du Morbras avant sa confluence avec la Marne, mais aussi compte-tenu de ses capacités d'expansion des crues à restaurer.

M. BERRIOS (Président de la CLE) indique qu'il va à nouveau solliciter le Président de la Métropole du Grand Paris pour mettre en avant ces dimensions du projet.

Le Bureau valide les propositions de contribution du SAGE Marne Confluence au Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

POINT N° 6 : STRATEGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION « METROPOLE FRANCILIENNE »

Voir diaporama présenté en séance.

La Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) permet de décliner le Plan de gestion du risque inondation (PGRI) Seine-Normandie 2016-2021 à l'échelle d'un territoire à risque important d'inondation (TRI). Le SAGE est concerné par le TRI « Métropole francilienne ».

La SLGRI doit être arrêtée fin 2016. Le projet de SLGRI est **soumis à la consultation des parties prenantes du 10 octobre au 6 novembre 2016**. Dans son avis du 29 avril 2015 sur le PGRI 2016-2021, la CLE avait insisté sur la nécessaire articulation entre la SLGRI et le SAGE Marne Confluence.

M. BERRIOS (Président de la CLE) remarque que la consultation va être organisée sur une courte période (moins d'un mois) et presque par surprise. Il estime, compte-tenu des récentes crues de juin 2016, que ce document mérite d'être largement partagé. Il convient de diffuser l'information de cette consultation à

toutes les villes pour recueillir leur contribution. Etant donné que le projet de SLGRI vient seulement d'être communiqué, il sera fait état de son analyse lors de la réunion de la CLE en novembre.

Le Bureau prend acte de cette consultation.

POINT N° 7 : PROJETS DE CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU

Voir diaporama présenté en séance.

Conformément à l'instruction ministérielle du 27 avril 2015 et à la circulaire du 3 juin 2015, la cartographie des cours d'eau doit être élaborée dans chaque département par les services de l'Etat (DDT 77 et DRIEE). Ces cartes doivent être produites pour l'automne 2016. En septembre 2016, la DDT 77 a sollicité l'avis de la CLE sur la carte réalisée. A noter que ces cartes sont déterminantes pour l'exercice de la police de l'eau et donc la mise en œuvre du SAGE.

MME CLAVEAU (Noisy-le-Grand) indique que dans le parc de Villeflix à Noisy-le-Grand, il existe un bras mort qui est partiellement comblé par les propriétaires riverains.

M. DEBARRE (animateur) répond avoir communiqué l'existence de ce bras aux services de l'Etat pour qu'il soit pris en compte dans la future cartographie.

MME GEROLIN (DRIEE – MIISEN PPC) informe que les visites terrains organisées par la Police de l'eau ont commencé en proche couronne. L'animateur du SAGE sera associé aux visites qui concernent le territoire du SAGE. Elle ajoute concernant la cartographie qu'un travail est en cours pour finaliser la cartographie en proche couronne et indique que la légende sera simplifiée.

M. ROY (Association RENARD) estime qu'il serait utile que la DDT 77 clarifie sa démarche vis-à-vis des demandes de déclassement des cours d'eau qui lui sont parvenues. Il regrette que la DDT 77 refuse de communiquer les fiches de demande de déclassement.

Le Bureau prend acte des remarques formulées sur les projets de cartographie des cours d'eau.

POINT N° 8 : VALIDATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CLE DU 18 NOVEMBRE 2016

Les points suivants sont proposés à l'ordre du jour de la prochaine CLE du 18 novembre 2016 :

1. Vote - Approbation de l'ordre du jour de la CLE du 18 novembre 2016
2. Vote - Approbation du procès-verbal de la CLE du 17 juin 2016
3. Vote – Présentation puis adoption du projet de SAGE modifié
4. Vote – Priorités d'intervention pour préparer la mise en œuvre du SAGE
5. Vote - Eléments de budget et programme d'action 2017 du SAGE
6. Vote - Demande de subventions pour la cellule d'animation 2017 du SAGE
7. Vote – Contribution du SAGE Marne Confluence à l'adaptation au changement climatique
8. Vote – Avis sur la Stratégie locale de gestion du risque inondation « Métropole francilienne »
9. Vote – Avis sur les projets de cartographie des cours d'eau de Seine-et-Marne et de Paris proche couronne
10. Information – Bilan/Evaluation du contrat de bassin Marne Confluence 2010-2015

M. BERRIOS (Président de la CLE) insiste à nouveau sur le fait que les éléments de stabilisation du SAGE soient envoyés dès que possible pour tenir les délais d'envoi du projet de SAGE à la CLE.

M. ACHART (Association Au fil de l'eau) informe le Bureau qu'une lettre ouverte à l'attention du Président de la Métropole du grand Paris (MGP) et des Présidents des Etablissements publics territoriaux (EPT) a été signée par plusieurs acteurs concernant la survie du service en charge de l'organisation du Festival de l'Oh. Ce festival est un point de relai important du SAGE auprès du public. Il est important que le service qui en avait la charge puisse être maintenu le temps d'assurer la transition avec la Métropole et/ou les EPT.

M. BERRIOS (Président de la CLE) indique avoir donné un avis favorable au portage par la MGP du Festival de l'Oh. C'est un point qui sera porté dans les prochaines semaines à l'ordre du jour de la MGP.

En l'absence d'autre intervention, M. BERRIOS remercie les participants et lève la séance à 11h15.